



Samedi 6 septembre 2014



Objet : après une première semaine de nouveaux rythmes éducatifs...

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vos enfants viennent de terminer leur première semaine d'école, ils vont petit-à-petit découvrir les nouveaux éducatifs, comme nous tous.

Après cette première semaine « de mise en place » de ces nouveaux rythmes éducatifs, nous pouvons faire un premier point :

Tous les enfants inscrits en TAP ont participé aux activités prévues. Une activité nouvelle « *ateliers lyriques* » a été inscrite pendant le mois d'août, après l'envoi du courrier daté du 21 juillet. Il se peut donc qu'il y ait un changement d'activité pour votre enfant par rapport au planning que vous aviez reçu. A chaque période, nous essaierons de toute façon de faire tourner les groupes sur les différentes activités. Vous trouverez, avec ce courrier, le planning valable jusqu'à la Toussaint. Malheureusement, nous devons faire face aussi, le moins possible nous l'espérons, à des absences prévues ou non, d'intervenants : nous ferons une permutation des activités si c'est possible, ou alors, nous mettrons du personnel communal pour pallier cette absence.

**Pour l'activité Zumba, n'oubliez pas une paire de basket ou de tennis,
Pour l'activité Arts Plastiques, il faut prévoir une blouse, ou un tee-shirt...**

Les TAP ont lieu le lundi, mardi et jeudi. Vendredi, l'école se termine à 15h30 et la garderie municipale fonctionne « *normalement* » à partir donc de 15h30, jusqu'à 18h30 : **vous pouvez donc récupérer votre enfant quand vous le souhaitez à partir de 15h30 le vendredi.** Comme l'indique le règlement de la garderie périscolaire (rappelant la décision du conseil municipal), **le tarif de 1 € la demi-heure s'applique dès 15h30 le vendredi.**

De la même manière, chaque mercredi, la garderie fonctionne de 11h40 à 12h30, et **le tarif forfaitaire est de 1 €.**

Profitons de ce courrier pour vous remercier de nous avoir fait parvenir les fiches de renseignements et l'acceptation du règlement intérieur des TAP, mais il manquait parfois l'attestation d'assurance, merci de nous la faire parvenir le plus rapidement possible.

Enfin, si vous devez nous contacter pour une raison quelconque à propos des TAP (de 8h à 16h30, mais surtout à partir de 15h30), le numéro que vous devez appeler est celui du coordinateur :

Numéro TAP : 06.50.32.97.45

Avec ce courrier, nous avons joint le planning et le trombinoscope des intervenants de cette première période.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute remarque, suggestion, idée d'activité,...

Cordialement,

La commission « nouveaux rythmes scolaires »,
Amélie Vanhoutte,
Sylvie Ferron,
Dominique Lecorgne

MAIRIE
33 rue de Curzay
17230
Téléphone :
05 46 37 02 31
Télécopie :
05 46 37 26 42
Adresse e-mail :
longeves2@wanadoo.fr
Site :
www.longeves-17.fr